



RÈGLEMENT DE LA RANDO DU SOUFFLE
14 km
VAUREAL
24 SEPTEMBRE 2022

Lors de la journée nationale de la lutte contre la mucoviscidose, le samedi 25 septembre 2020, la Virade de l'Espoir de Cergy-Pontoise organise La Rando du Souffle de Cergy-Pontoise au profit de l'association Vaincre la Mucoviscidose.

L'inscription à la Rando du Souffle de Cergy-Pontoise implique la connaissance, l'acceptation sans restriction et le respect du règlement ci-dessous dans son intégralité.

1- CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Rando du Souffle est ouverte à tous.

2- CONDITIONS D'INSCRIPTION

2.1- Catégorie d'âge :

La Rando du Souffle est ouverte aux randonneurs âgés de 12 ans et plus.

2.2- Les mineurs :

Une autorisation parentale devra accompagner toute inscription de mineur. Le formulaire est mis à disposition sur notre site internet.

2.3- Les inscriptions :

Les inscriptions se font **exclusivement** en ligne via le site Oxybol.

Les inscriptions ne sont validées qu'à réception :

- des frais d'inscription,
- de l'autorisation parentale pour les mineurs.

Attention, aucun document ne sera accepté sur place le jour de la rando.

Les frais, entièrement reversés à l'association Vaincre la Mucoviscidose, sont de 15€.

2.4- Remboursement et cession de dossard :

Toute inscription est considérée comme ferme et définitive. Il ne sera donc fait aucun remboursement en cas de désistement.

Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

De ce fait, la Virade de l'Espoir de Cergy-Pontoise décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

2.5- Annulation

En cas d'annulation de la Rando du Souffle de Cergy-Pontoise en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, les randonneurs inscrits pourront participer au Challenge Connecté de la Virade de l'Espoir de Cergy-Pontoise ou auront la possibilité de transformer leur inscription en don à l'association Vaincre la Mucoviscidose.

2.6- Inscription des équipes

L'appartenance d'un ensemble de coureurs à une même équipe suppose une identification lors de l'inscription en remplissant la rubrique « nom de votre équipe ».

3- HORAIRES ET DEROULEMENT DE LA COURSE

3.1 Epreuve :

Le circuit de la Rando du Souffle est une boucle de 14 km.

3.3- Départ/arrivée

Le départ de la Rando du Souffle sera donné à partir de 8h30.

3.4- Le parcours :

Le tracé du parcours sera disponible sur le site de la Virade de l'Espoir de Cergy Pontoise.

Le parcours n'est pas balisé, les randonneurs seront entourés par des accompagnateurs (2 accompagnateurs par groupe).

Néanmoins, chacun devra se conformer aux règles du code de la route et aux consignes des accompagnateurs.

Tout randonneur qui abandonne en cours de parcours doit le signaler à l'organisation en prévenant un des deux accompagnateurs du groupe.

Si un randonneur se blesse, les accompagnateurs alerteront le dispositif de premiers secours.

3.5- Sacs / vestiaires / douches

Un espace réservé pour les consignes sacs sera mis en place par l'organisation Les sacs seront remis aux participants après les épreuves exclusivement sur présentation du dossard.

Les participants aux épreuves sportives pourront accéder aux vestiaires et douches du Parc des sports de Vauréal.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de dégradation, de perte ou de vol d'effets personnels.

4- ASSURANCE

Conformément à la loi, l'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de l'assurance AXA– N° de police d'assurance : n° 241269504.

Cette assurance garantie civile garantie les conséquences pécuniaires de la

responsabilité civile encourue par l'assuré, les organisateurs, les préposés et pratiquants du fait de la Rando du Souffle de Cergy-Pontoise.

La Virade de l'Espoir de Cergy-Pontoise ne peut être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre la Virade de l'Espoir de Cergy-Pontoise en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la course. La Virade de l'Espoir de Cergy-Pontoise décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

5- SÉCURITÉ

Les participants ne devront emprunter que le parcours indiqué par les accompagnateurs.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants devront respecter le code de la route, ils ne seront en aucun cas prioritaires sur un véhicule et seront seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.

Des accompagnateurs seront présents pour assurer la sécurité aux points sensibles et aux traversées de route.

L'utilisation de lecteur de musique sous toute forme (téléphone, lecteur mp3, etc..) est déconseillée.

Les casques sont interdits, les écouteurs intra-auriculaires sont tolérés à condition qu'ils soient dans une seule oreille. **En cas d'utilisation d'un lecteur musical, le randonneur est sous sa responsabilité exclusive.**

Les accompagnateurs en vélo ne sont pas acceptés.

Les chiens même tenus en laisse sont interdits sur le parcours.

Les bâtons sont autorisés.

En cas d'intempéries violentes, l'épreuve peut être annulée par l'organisation pour des raisons de sécurité. En cas d'annulation des épreuves, il ne sera pas procédé au remboursement des frais d'inscriptions.

6- ASSISTANCE MÉDICALE / ABANDON

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée par des secouristes. Ces derniers seront alertés en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur le parcours ou par les participants.

En cas de blessure, la Virade de l'Espoir de Cergy-Pontoise prendra en charge le retour du participant blessé au Parc des Sports.

La Virade de l'Espoir de Cergy-Pontoise se réserve le droit de mettre hors course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle jugera inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un secouriste se soumettra à son autorité et s'engage à respecter ses décisions.

Tout abandon doit être signalé à un accompagnateur.

Le randonneur est le premier maillon de la sécurité.

Il doit donner rapidement et correctement l'alerte s'il est témoin d'un accident, s'il se perd ou se rend compte que d'autres randonneurs sont perdus.

7. GESTION DES DÉCHETS

Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, randonneurs et accompagnateurs bénévoles.

Les emballages vides (gels, barres, boissons etc.) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les sites de départ, de ravitaillement et d'arrivée. Chaque randonneur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'au ravitaillement ou jusqu'à l'arrivée.

Tout constat de jet de déchets fera l'objet d'une exclusion de la course sans que le coureur puisse prétendre à aucun remboursement que ce soit.

9. ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX DES ORGANISATEURS

9.1- Les parcours

Les parcours respectent l'environnement. A la fin de la rando, il sera procédé à un nettoyage du parcours.

9.2- La sensibilisation

Les accompagnateurs et les randonneurs sont sensibilisés à la préservation et au respect de l'environnement.

10- LE DROIT À L'IMAGE

La Virade de l'Espoir de Cergy-Pontoise se réserve le droit d'utiliser toutes les images, les photographies et vidéos prises lors de la Rando du Souffle, ainsi que les noms des concurrents, à des fins de communication sur la Rando du Souffle ou de la Virade de l'Espoir de Cergy-Pontoise.

Les randonneurs autorisent la Virade de l'Espoir de Cergy-Pontoise à exploiter les images de la Rando du Souffle et sans qu'ils puissent s'y opposer par leur droit à l'image.

11- LES PARTENAIRES

La liste des partenaires qui soutiennent la « Rando du Souffle » ou la Virade de l'Espoir de Cergy-Pontoise est publiée sur le site internet de l'évènement : <http://www.viradecergyponoise.fr>

12- MODIFICATION DU RÈGLEMENT

La Virade de l'Espoir de Cergy-Pontoise se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires ainsi que le présent règlement sans préavis.

Cependant, elle s'engage à informer les randonneurs inscrits des éventuelles modifications ou compléments de règlement, de parcours et d'horaires avant le début des épreuves.

Les éventuelles modifications seront annoncées sur le site internet
<http://www.viradecergyponoise.fr>